

Remich. WURTH fut élu membre de ladite commission, présidée par Ch.-G. Fyschen, et en fut le rapporteur. Mais bientôt il se vit placé en opposition à la majorité de la commission; c'est qu'il en était venu à se prononcer maintenant pour le projet élaboré par l'ingénieur en chef des T. P. Chrétien Mersch, et à combattre les projets Ledure et Augustin. Pour WURTH il s'agissait en premier lieu de trouver la meilleure solution pour la cour de Remich en général, tout en évitant la montée du «Scheuerberg». (16) «Quant à l'intérêt particulier de l'établissement thermal», conclut WURTH dans son rapport présenté à la séance du 22 juin, «il ne souffrira pas beaucoup de ce tracé parce que la plupart des personnes qui vont à Mondorf y viennent de Luxembourg et prennent le chemin vicinal sur la hauteur d'Alzingen, qui est en bon état de viabilité et qu'il importe de conserver dans cet état.» (17) En fin de compte les Etats adoptèrent le plan exposé par Ch.-G. Fyschen.

De sa propre initiative et à l'insu des Etats, le Roi Grand-Duc avait, en 1845, augmenté le traitement du gouverneur de la Fontaine de 8 000 à 9 800 florins (v. fasc. VII); deux ans plus tard il porta les émoluments du chancelier de Blochausen de 8 000 à 10 000 florins, et ce afin de marquer la préséance du chancelier, qu'il engagea à faire venir sa famille à La Haye. Lorsque, en cette année de famine 1847, l'opinion publique, dans l'ignorance du relèvement préalable du traitement du gouverneur, apprit que les émoluments du chancelier venaient d'être augmentés de 2 000 florins, elle s'en émut vivement. Aussi WURTH-PAQUET crut-il utile de se faire aux Etats, l'écho de ce mécontentement. Après avoir jugé un traitement de 10 000 florins «hors de proportion avec les ressources du pays, il proposa une adresse au Roi pour le prier de révoquer sa décision, en établissant le budget de 1848.» (18)

Le baron de Blochausen ne jouit pas longtemps de cette prébende puisque déjà le 2. 4. 1848 il fut démis de ses fonctions de Chancelier d'Etat pour les affaires luxembourgeoises à La Haye. Mais lorsqu'il fut remplacé le lendemain par Henri Grégoire, depuis 1845 Conseiller d'Etat en service extraordinaire pour les affaires du Grand-Duché, le Conseil de Gouvernement luxembourgeois fut «frappé d'effroi», parce que le Roi donna à ce fonctionnaire le titre de Directeur Intérimaire de la Chancellerie — «en attendant que cette direction puisse être conférée à un Luxembourgeois». En effet, on craignait au Grand-Duché le maintien de la charge de chancelier alors que, ayant dans ses attributions les affaires extérieures et militaires, elle était devenue incompatible avec la responsabilité des membres du Conseil de Gouvernement «déjà concédée par V. M.» (lisez la nouvelle Constitution). En outre, on se méfiait du nouveau titulaire, parce qu'il passait «à tort ou à raison comme professant des opinions cléricales exagérées.» Enfin le Conseil fit observer au Roi que Grégoire portant «un nom fatal», il serait difficile de persuader «les classes illettrées» que Grégoire «n'était pas identique avec cet aventurier qui a malheureusement séjourné parmi nous.» (19) (v. fasc. I, p. 40)